

OBJECTIFS, ENJEUX ET PLANS D'ACTION

OBJECTIF DEUX : CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

But Un monde plus sûr et plus pacifique dans lequel la paix et la sécurité globales sont appuyées par la primauté du droit et des démarches coopératives en matière de contrôle des armements, de prévention des conflits, de consolidation de la paix, de démocratie, de principes de bon gouvernement et de collaboration internationale afin de lutter contre le terrorisme, le crime transnational et le trafic de stupéfiants.

Intérêts canadien De nombreuses tendances, dont la mondialisation, sont en train de transformer profondément la politique étrangère et la politique commerciale et exigent des solutions mondiales ainsi qu'une coopération multilatérale :

La vigueur et la stabilité économiques deviennent des facteurs d'influence qui rivalisent de plus en plus avec la force militaire et jouent un rôle croissant dans l'élaboration de la politique étrangère, de la politique commerciale et de la politique en matière de sécurité.

Nos frontières sont de plus en plus perméables aux tendances humaines, économiques et environnementales qui influent sur notre sécurité (déplacements illégaux de personnes, transport à grande distance de divers polluants, réchauffement planétaire, dangers pour la santé, trafic de stupéfiants, criminalité et terrorisme, etc.).

De plus en plus, il faudra voir à ce que la répartition de l'aide internationale du Canada traduise les priorités en matière de politique étrangère et commerciale, notamment la sécurité des personnes, la santé économique durable des populations de la Terre ainsi que l'intégration et la réforme des économies en transition.

L'importante masse continentale du Canada, son long littoral, ses frontières relativement ouvertes, sa population peu nombreuse et son économie ouverte influent sur et déterminent l'approche que le Canada adopte vis-à-vis de questions comme la collaboration et la coopération avec les États-Unis concernant le développement durable en Amérique du Nord, la primauté du droit et la protection de l'environnement

PLAN D'ACTION - ENJEU 2A

Identifier et mettre en oeuvre des moyens d'apaiser les tensions, de régler les différends, de prévenir les conflits et de réagir rapidement face aux crises et aux besoins humanitaires (p. ex. maintien et consolidation de la paix).

ACTION	POINTS DE REPÈRE
Entamer des consultations annuelles avec les partenaires internationaux sur la consolidation de la paix et les droits de la personne; aider l'ACDI à mettre en oeuvre le nouveau fonds de consolidation de la paix (10 millions de dollars) pour trouver des démarches et solutions nouvelles.	Consultations annuelles en cours en 1997 et établissement du Fonds durant l'exercice 1997-1998.

